

# STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2024

POUR UN QUÉBEC

RICHE DE TOUS

SES TALENTS



**238,5 M\$ RÉPARTIS SUR CINQ ANS**

**POUR SOUTENIR LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**ET LES ENTREPRISES**

## LA STRATÉGIE EN BREF

Quelques exemples de mesures

### 1. Accroître l'autonomie professionnelle des personnes handicapées

Pour soutenir le développement de l'autonomie professionnelle des personnes handicapées, la Stratégie prévoit des moyens leur permettant d'accéder à des emplois adaptés, qui tiennent compte de leurs capacités de travail.

Aussi, parce qu'une intervention précoce auprès des jeunes personnes handicapées s'avère déterminante quant à leurs chances d'intégrer tôt et de manière durable le marché du travail, environ le quart des mesures sont destinées au développement des compétences des jeunes.

#### Préparer les jeunes

- Créer 250 postes dans les entreprises adaptées pour permettre à de jeunes personnes handicapées de vivre une première expérience de travail significative (7,8 M\$).
- Soutenir l'emploi des élèves et étudiants handicapés.
- Expérimenter un nouveau service d'accompagnement des jeunes dans le cadre de la démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA).

#### Développer les compétences

- Accroître les investissements dans les contrats d'intégration au travail pour permettre à 500 personnes handicapées de plus d'intégrer le marché du travail au cours des cinq prochaines années (15,2 M\$).
- Créer 400 postes permanents dans les entreprises adaptées (41,9 M\$).

### 2. Favoriser l'embauche des personnes handicapées par les employeurs

La mobilisation des employeurs afin de susciter leur ouverture à l'embauche de personnes handicapées est un aspect essentiel de la démarche visant l'intégration au marché du travail, le maintien en emploi et la progression professionnelle des personnes handicapées.

#### Sensibiliser les employeurs

Mener une campagne de sensibilisation auprès des employeurs.

#### Accroître la présence des personnes handicapées dans la fonction publique québécoise

- Mettre en œuvre un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées.
- Renforcer le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) (4,8 M\$).

### 3. Assurer un meilleur continuum de services aux personnes handicapées en fonction de leur projet socioprofessionnel

La complémentarité des services entre le réseau du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur et celui de la santé et des services sociaux en fonction du projet socioprofessionnel des personnes handicapées est un élément clé.

#### Consolider des mécanismes de collaboration entre le gouvernement et ses partenaires

- Améliorer le continuum de services entre le réseau du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, celui de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
- Améliorer l'offre de services en matière d'activités socioprofessionnelles et communautaires (13 M\$).
- Soutenir et accompagner des personnes handicapées qui participent à des stages ou à des plateaux de travail (4,8 M\$).
- Poursuivre l'implantation d'un nouveau service d'accompagnement individualisé et soutenu sur les lieux de travail (8 M\$).

### 4. Documenter les problématiques liées à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées

Une meilleure compréhension des problématiques auxquelles sont confrontées les personnes handicapées lorsqu'elles souhaitent intégrer le marché du travail ou conserver leur emploi contribue à l'orientation des politiques gouvernementales en matière d'emploi pour les personnes handicapées.

#### Réaliser des recherches

- Améliorer les connaissances relatives aux problématiques liées à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées.

### Des conditions gagnantes pour un plus grand accès des personnes handicapées au marché du travail

- L'offre de services gouvernementale pour les personnes handicapées s'élargit.
- Près du quart des mesures de la Stratégie s'adressent aux jeunes Québécoises et Québécois.
- Le continuum de services sera amélioré entre le réseau du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, celui de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
- Il y aura encore plus de services pour l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs.
- Sur le plan humain, être actif sur le marché du travail permet aux personnes handicapées, comme pour tous les autres travailleurs, de se réaliser et de s'épanouir dans une équipe de travail.
- Des actions concertées sont prévues entre le réseau du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, celui de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur et leurs partenaires.



« Notre société est riche de toutes ses forces vives. Cette stratégie permettra aux personnes handicapées de mettre leurs talents à contribution pour le développement économique du Québec. »

## JEAN BOULET

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

### Votre gouvernement en action pour la main-d'œuvre

- Au cours des prochaines années, il y aura d'importantes possibilités d'emploi au Québec pour les personnes qui souhaitent participer au marché du travail.
- L'un des défis les plus pressants pour le Québec est donc de s'assurer que les emplois disponibles aujourd'hui et au cours des prochaines années soient pourvus par la main-d'œuvre disponible.
- Des personnes handicapées sont actuellement prêtes à faire bénéficier les entreprises de leurs compétences et de leur savoir-faire et à contribuer au développement économique du Québec.
- L'augmentation de la participation des personnes handicapées au marché du travail s'inscrit dans la volonté gouvernementale de faire du Québec une société qui fait appel à toutes les compétences pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.

Pour connaître les 33 mesures proposées, lisez la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024. Elle se trouve dans la section Grands dossiers du site Web du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à [mtess.gouv.qc.ca](http://mtess.gouv.qc.ca).

Ce document est également accessible en médias adaptés.